

10 Faits divers & Justice

Tentative de suicide à la Préfecture de police

Obame Ntoutoume veut s'immoler pour réclamer sa marchandise

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

BÉRENGER Obame Ntoutoume, un compatriote de 28 ans résident à Avéa, se trouve actuellement en soins intensifs à l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba, à Melen. Le jeune homme, qui vit essentiellement de la vente des ballots de linge à l'ancienne gare routière, à Libreville, a tenté de s'immoler, le dimanche 1er novembre dernier, au sein même de la Préfecture de police. L'état préoccupant de la victime justifie son transfert, le lendemain, du Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul) vers l'hôpital militaire, qui dispose d'une unité équi-

pée pour accueillir les grands brûlés.

Des proches de la victime racontent que le jeune Obame Ntoutoume se plaignait des tracasseries incessantes de la part des policiers du commissariat central. Aussi, pour leur tenir tête ce dimanche-là, le commerçant décide-t-il de s'opposer farouchement à l'initiative des flics de lui confisquer sa marchandise. Le vendeur ne fait hélas pas le poids face à la force publique, les éléments de la Préfecture de police s'étant emparés de ses ballots qu'ils embarquent aussitôt dans leur camion, avant de s'ébranler vers leur base du centre-ville.

Le caractère tenace que l'on reconnaît en Bérenger Obame Ntoutoume dans



Photo : DR

Bérenger Obame Ntoutoume dans un fauteuil roulant au CHUL. Photo de droite : Un aperçu des brûlures au niveau des jambes.

les affaires le pousse aussitôt à rallier l'unité des Forces de police nationale (FPN) pour revendiquer son bien. Mais il va essayer une fin de non-recevoir, au motif que les personnes



Photo : DR

ressources habilitées à l'entretenir sur son cas sont absentes. Mais quelque temps après s'être retiré du parvis du commissariat central, le jeune homme, après avoir mis le

feu sur lui, revient sur ses pas sous forme d'une torche humaine. Il doit survivre à quelques flics présents sur les lieux à ce moment-là, car ce sont eux qui se chargeront d'éteindre les flammes sur le corps du commerçant.

Questionné sur cette affaire, un Officier de police judiciaire (OPJ) de cette unité fait constater que la victime exerçait dans une zone strictement interdite aux commerçants. « Il s'agit très précisément du même site sur lequel nos hommes ont reçu mandat de déguerpir les dames, qui se sont dénudées, le 14 octobre dernier », renseigne-t-il. Et d'ajouter que sieur Obame Ntoutoume serait un "récidiviste", d'autant plus qu'il aurait été moult fois sommé de déguerpir

de la zone à palabres de l'ancienne gare routière. D'où la saisie des ballots effectuée le dimanche dernier, sans autre forme de procédure.

Cependant, les parents sont les seuls à supporter, à ce jour, les frais liés à la prise en charge de la victime. « Depuis le premier jour, jusqu'au transfert de Bérenger à l'hôpital militaire, nous avons déjà eu à déboursier près de 400 000 francs pour les examens et autres soins », confie un proche. Toutefois, le passage de quelques hautes personnalités au chevet de Bérenger Obame Ntoutoume, depuis son premier jour d'hospitalisation, traduit sans doute la volonté des pouvoirs publics de venir en aide à l'infortuné. Affaire à suivre.

Accusation de viol commis sur une mineure de 11 ans

Les familles tentent d'étouffer l'affaire

Styve Claudel ONDO MINKO

Libreville/Gabon

Contre toute attente, alors que les enquêteurs de la brigade de la Setrag bouclaient la procédure, les tuteurs de la victime ont voulu retirer la plainte préalablement déposée pour faire la lumière sur cette affaire. Ils ignoraient que, en tant que mineure de moins de 15 ans, la petite N. B. K. bénéficie expressément de la protection du procureur de la République.

ULRICH Abaghe Nkizoghe, Gabonais, 25 ans, se trouve actuellement dans les mains de la justice, pour le viol présumé de N. B. K, une gamine de 11 ans. L'intéressé a été déferé le vendredi 9 octobre dernier, devant le parquet de Libreville. Mais l'institution qui reprend à peine officiellement du service, au lendemain de la dernière rentrée

judiciaire, a décidé de proroger la garde à vue du mis en cause, en renvoyant son transfèrement à cette semaine. En attendant, il est gardé à vue à la brigade de Setrag, à Owendo.

Selon les enquêteurs, qui se sont saisis du dossier, à la suite d'une plainte formulée par la mère de la victime, les faits se seraient déroulés en septembre dernier à Franceville, chef-lieu de la province du Haut-Ogooué. Les tuteurs de N. B. K. étaient en déplacement du côté de Bitam pour un deuil. « Dans sa déposition, la victime a relevé que le mis en cause l'a contrainte à des rapports sexuels à quatre reprises. Toute chose qui fait d'ailleurs de sieur Abaghe Nkizoghe le premier homme de l'adolescente, qui était vierge au début de la relation hors-normes », indique d'emblée un officier de police judiciaire (OPJ).

D'après l'investigation, c'est sous la menace que le présumé bourreau serait parvenu à faire garder le



Photo : DR

Sieur Abaghe Nkizoghe sera face au juge d'instruction dans les tout prochains jours.

silence à la gamine. D'autant qu'il aurait confié à N. B. K. qu'il la ferait renvoyer de Franceville pour sa bourgade natale de Bitam, au cas où elle oserait révéler à ses parents un seul

mot de ce qui se serait passé entre eux. Tant il sait pertinemment que la petite rechigne à retourner dans le Grand nord. Mais Abaghe est loin de s'imaginer qu'il est habité par la

malchance. Car, pour raisons professionnelles, les tuteurs partent du Haut-Ogooué pour Owendo dans l'Estuaire, où ils s'établissent. Entretemps, dans la maison, la tante de la victime constate des changements considérables dans la morphologie de cette dernière. Et c'est à la brigade de la Setrag que tout va se savoir. En effet, une fois sur les lieux, la mineure s'arme enfin du courage qui lui manquait jusque-là pour décrire les faits aux enquêteurs dans leurs moindres détails. En présence de Abaghe Nkizoghe!

Ses propos sont corroborés par le certificat médical que les policiers vont recevoir, avant de coffrer le mis en cause, à la suite de la confrontation des deux parties.

Mais, contre toute attente, quelques jours seulement après avoir déposé une plainte, la tante de la jeune victime et son conjoint se présentent à nouveau à la brigade, pour la retirer.

Motif : les deux tourtereaux seraient confrontés aux pressions des deux familles. La piste d'un arrangement à l'amiable apparaît donc, pensent-elles, la meilleure pour tous. Sauf que ces personnes ignorent que N. B. K. étant une mineure de moins de 15 ans, le viol présumé étant déjà porté à la connaissance du parquet, ne saurait plus être réglé en famille. Considéré comme un crime, cet acte est en effet puni par la loi. Non seulement pour décourager tous ceux qui seraient tentés de faire comme Abaghe, mais aussi pour essayer de réparer, dans une moindre mesure, le préjudice causé à une enfant innocente. Une victime de plus des vices chez les adultes qui gangrèneront le pays. Ulrich Abaghe Nkizoghe, qui rejette pour l'heure les accusations portées contre lui, malgré les preuves qui semblent l'accabler, va-t-il maintenir sa version des faits devant le juge ?

Interpellation de 24 jeunes au cours d'une patrouille policière...

Les parents sommés d'engager leur responsabilité en cas de récidive

RAD

Port-Gentil/Gabon

Parmi les personnes interpellées, 7 mineurs de moins de 15 ans dont 3 sont scolarisés au collège Raponda Walker, au lycée Thuriaf Bantsantsa et au CES du Parc des fêtes.

DANS le cadre de leurs missions de sécurisation de la ville, les éléments du commissariat central de police de Port-Gentil ont effectué, samedi dernier, entre minuit et 6 heures du matin,

des patrouilles dans la ville, notamment dans des boîtes de nuit et snack-bars. Le gouverneur de province, Martin Boguikouma, dans le cadre de la protection des mineurs, n'a jamais raté une occasion au cours des rencontres avec les parents, pour leur rappeler leur devoir vis-à-vis de leur progéniture, ordonnant de ne plus laisser ces derniers hors de chez eux à une certaine heure de la nuit. Mais rien n'y fait, semble-t-il. L'opération de samedi a démontré la démission de certains chefs de famille face à leur responsabilité. En effet,



Photo : Julie Nguimbi

Les jeunes désœuvrés appréhendés par la police auront passé une nuit au commissariat de police. Une action qui mérite d'être poursuivie.

au cours de leur traque, les policiers ont trouvé des

jeunes gens s'enivrant dans des boîtes de nuit et des

snack-bars. Certains dans des tenues abrégées, d'autres n'avaient sur eux aucune pièce d'identité.

En tout, ce sont 24 jeunes compatriotes (13 filles et 11 garçons) dont l'âge varie entre 13 et 27 ans, qui ont été mis aux arrêts pour, entre autres, outrage public à la pudeur. Parmi eux, 7 sont des mineurs de moins de 15 ans dont trois scolarisés au collège Raponda Walker (classe de 6e), au CES du Parc des fêtes (classe 6e) et au lycée Thuriaf Bantsantsa (classe de 4e). Les autres ont été appréhendés soit pour défaut

de pièce d'identité, soit pour tenue suggestive.

Après une nuit au commissariat central, les intéressés ont été remis en liberté dimanche en fin d'après-midi, les parents venus les chercher ayant été obligés de signer un document engageant leur responsabilité en cas de récidive.

Une initiative à saluer, d'autant qu'elle permettra sans nul doute à de nombreux géniteurs de méditer sur le mal qu'ils causent à la société, en mettant en route des enfants dont ils n'assurent pas l'encadrement nécessaire.